

# Circulaire n°52 du 30 novembre 2017

Aux : Présidents de Ligues

De : Jean-Marie BELLICINI  
Jacques TUFFIERE

Copie : Comité Directeur  
Julien MAURIAT  
Patrice GERGES

**OBJET : PROROGATION DE LA VALIDITE DES DIPLOMES**

---

Chers amis,

En 2017-18, la prorogation de la validité des diplômes de Dirigeants, Entraîneurs, Officiels et Spécialistes concernera principalement les personnes diplômées en **2013 et celles des années précédentes n'ayant pas eu leur diplôme prorogé de 2013 à 2017 inclus**. **Cette circulaire commune est garante de l'application des mêmes règles sur l'ensemble du territoire.**

Le SI-FFA/AFS est opérationnel, les Ligues peuvent saisir ainsi leurs événements pour leurs actions de formation et les authentifier.

Seules les personnes à jour de leur licence pourront avoir leur diplôme prorogé.

L'utilisation du dispositif SIFFA/AFS par les Ligues est **la règle** (avec mention : « **demandé** » pour les diplômes nationaux). **La validité commencera à la date de saisie jusqu'au 31 août de l'année en cours plus quatre années entières donc avec une fin à un 31 août en correspondance avec la fin de validité de la licence annuelle**. Si un acteur n'a plus de diplôme valide depuis quelques temps le diplôme pourra être prorogé dès qu'il aura suivi les deux sessions nécessaires. La prorogation n'a pas à être faite obligatoirement sur une période de validité.

Les diplômes régionaux des dirigeants, entraîneurs, officiels et spécialistes sont de la compétence des Ligues.

Tout litige est du ressort de la Commission Formation pour les Dirigeants et Spécialistes, sauf Délégués aux contrôles antidopage de la compétence du Comité de Prévention contre le Dopage, de la Commission des Officiels Techniques pour les Officiels ou de la Direction Technique Nationale pour les Entraîneurs.

Vous trouverez ci-après le descriptif de la procédure à suivre pour chaque type de qualification.

Veuillez croire, chers amis, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Jean-Marie BELLICINI  
Secrétaire Général

Jacques TUFFIERE  
Président de la Commission Formation

## PROCEDURE DE PROROGATION DES DIPLÔMES

### DIRIGEANTS :

Pour que les diplômes des dirigeants concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avoir participé à deux actions dans deux domaines différents de la vie de dirigeant, ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte **avec les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS** :

<b>Codes</b>	<b>Actions validantes</b>
CCD	Colloques concernant les compétences du dirigeant, y compris ceux organisés par les CROS et CDOS
IFN	<b>Fonctions</b> exercées dans les instances fédérales nationales (Comité Directeur, Commissions)
IRD	<b>Fonctions</b> exercées dans les instances fédérales régionales et départementales (Président, Secrétaire Général, Trésorier Général)
EFD	Encadrement de sessions de formation de dirigeants y compris pour CROS et CDOS,
JUR	Jury correction des examens de dirigeants
PAD	Publication d'articles pour le Guide du Dirigeant, Revues de Comités, Ligues ou Fédération sur des thèmes relatifs à l'action des dirigeants
MAN	Participation à une session "d'actualisation" sur les nouveautés, y compris la lutte contre le dopage dont les informations du CPD
CFS	Colloques sur les faits de société liés au Sport
RON	Implication avec responsabilisation décisionnaire dans la logistique d'un COL pour l'organisation d'un Championnat National ou International ou organisateur d'un meeting national labellisé ou d'une course sur route à label national ou international ou d'un cross-country à label national ou international
IPF	Session d'information sur la politique sportive fédérale
PRC	Session d'information sur le Projet de Club
UOI	Formation à l'utilisation d'outils informatiques fédéraux : SI-FFA

Sont donc exclus les thèmes relatifs aux entraîneurs, aux officiels et aux spécialistes.

Ces actions devront être validées par la structure de formation impliquée.

Pour les formations extérieures, les attestations devront être « scannées » ou jointes pour être validées. La prorogation se fera au niveau national sur proposition des Ligues.

Les prorogations de diplômes des dirigeants suivants sont traitées directement au niveau national :

- Les élus des instances de l'AEA et de l'IAAF.
- Les membres du Comité Directeur fédéral
- Les membres de la Commission Nationale Formation qui répondent aux critères ci-dessus ;
- Le responsable formateur régional.

### **Proposition d'échéancier**

<b>AVANT le 30 SEPTEMBRE</b>	Récupération de la liste des dirigeants dont la validité du diplôme s'arrête au 31 août de l'année suivante (N).
<b>OCTOBRE à JUIN</b>	Organisation et mise en place des « actions » pour la validation. Envoi des invitations aux dirigeants concernés Utilisation du SI-FFA/AFS (veiller au bon codage des « actions »)
<b>JUILLET</b>	A la FFA, dernier passage en mode « <b>prorogé</b> », la mise à jour s'effectuant en cours d'année mensuellement. <b>Aucune saisie ne sera faite en août.</b>

### **ENTRAINEURS :**

Pour que les diplômés des entraîneurs concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avoir participé à deux actions. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec **les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS** :

<b>Codes</b>	<b>Actions validantes</b>
COL	Colloque : Avoir suivi un colloque validé par le CTS
ASE	Présence aux assises nationales des entraîneurs : Pour les ligues qui en organisent, la présence peut proroger un diplôme sur validation du CTS
ETN	Action dans l'ETN y compris jury d'examen : encadrement, participation aux animations et actions de l'ETN validées par les chargés de mission formation de spécialité
ETR	Action dans l'ETR y compris jury d'examen : encadrement, participation aux animations et actions de l'ETR validées par le CTS
ETD	Action ETD validée par le CTS : Encadrer une action ou un regroupement d'athlètes de niveau départemental
PUB	Publication : Ecrire un article, et le soumettre à la publication de sa ligue validé par le CTS
AFI	Recyclage Formation Initiale : Assister à une partie, un module de la formation initiale lié à son niveau de diplôme. Validation par le CTS
ASA	Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes : Accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe et validé par le CTS
QCF	Avoir 2 athlètes qualifiés ou plus aux Pointes d'Or, Championnats de France Cadets -Juniors, moins de 23 ans, National ou Elite sur piste lors de la saison estivale, validé par la DTN Attention : cette action ne peut être comptabilisée qu'une fois sur les 4 ans
AFP	Formation sur Pôle : Assister à 2 séances sur un pôle avec ses athlètes plus échanges

Ces actions sont entrées par la structure organisatrice et elles seront ensuite validées par :

- le CTS responsable des formations pour les 1ers degrés ;
- la DTN pour les 2èmes et 3èmes degrés.

### **OFFICIELS :**

Pour que les diplômés des officiels concernés soient prorogés **pour une période de 4 ans**, ils devront avant l'échéance de validité avoir participé à deux actions. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte **avec les codes à utiliser pour gérer et titrer les événements à gérer dans le SIFFA/AFS** :

#### **\* Suivi des actions validantes pour prorogation des qualifications des Officiels.**

Le tableau à suivre constitue le répertoire codifié (code à mettre dans le titre de l'événement AFS) des actions validantes pour prorogation de **toute qualification** d'officiel, et les conditions de prorogation.

Les ligues devront s'y référer pour utilisation d'AFS et/ou pour renseigner du suivi des actions validantes (pour une qualification fédérale : sous réserve de validation par la COT nationale du stage ou de la situation validante de ce niveau).

Sous le code « PHA » est en quelque sorte une attestation simple (par « cochage » validant l'action) par la ligue, qui valide ainsi la présence habituelle en jury de compétition (au moins de niveau régional) par sa propre appréciation ou son comptage de participations. Cette attestation valant pour un niveau de qualification régional de la responsabilité de prorogation par la ligue ou pour un niveau fédéral, aussi sur ce plan la ligue renseignera de la même manière la COT nationale.

Les ligues sont chargées d'appliquer ces dispositions à leur niveau de responsabilité.

Nombre d'actions pour prorogation	Codes	Actions validantes pour prorogation de toutes les qualifications d'officiel
<p>1 + 1 SSN, ou 1 + 1 FEF, ou 1 + 1 FSP ou 1 + 1 PHA ou 1 + 1 FDE</p>	SSA	<p>Assister à session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'officiels d'épreuves sur stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ; ou :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour officiels de marche : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves de marche (stade ou hors stade) correspondant à son niveau de qualification ou supérieur. Cette session pouvant être intégrée à la session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'officiels d'épreuves sur stade rappelées ci-dessus ; ou :</li> <li>- pour officiels Hors stade : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves Hors stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ;</li> </ul>
1 + 1 SSA	SSN	<p>Membre d'un jury recevant une séance d'actualisation des connaissances à cette occasion, avec présence effective à ce jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour un championnat (ou coupe) national ou international,</li> <li>- pour une compétition à label national ou international (meeting, course sur route, cross...)</li> </ul>
1 + 1 SSA	FEF	Assister à formation pour examens d'officiels de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA ou 1 + 1 FDE	FSP	Assister à formation dédiée à sa ou ses spécialités d'officiel de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA	PHA	<p>Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence), pour <del>tout</del> niveau de compétition <u>au moins régional</u> et concerne toutes les spécialités dont particulièrement : /SIF, CHR/CCF, STR/STF, JPR /JCP, HSR/HSF (dont mesurages).</p> <p><i>Les 8 sessions de présence habituelle au cours des quatre ans ne doivent pas être saisies chaque fois dans le SIFFA mais doivent être enregistrées dans un tableur type Excel. La saisie dans le SIFFA ne se faisant qu'une seule fois dans les quatre ans.</i></p>
<p>- Exercer durant 2 années au cours des 4 années de validité vaut pour une action et alors il faudra ajouter 1 SSA correspondante</p> <p>- Exercer durant les 4 années de validité vaut pour 2 actions</p>	FDE	<p>Pour qualification au moins fédérale toute spécialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formateur désigné d'officiels,</li> <li>- ou formateur désigné de jeunes juges,</li> <li>- ou créateur reconnu de documents de formations d'officiels,</li> <li>- ou examinateur désigné pour examens d'officiels,</li> </ul>

Ces actions devront être validées par la structure de formation impliquée (COT).

## SPECIALISTES

### A. DELEGUES AUX CONTROLES ANTIDOPAGE

Conditions exigées pour que les diplômes des délégués CAD soient prorogés pour une période de 4 ans.

Les délégués concernés devront avoir participé à une ou deux actions dans des domaines différents selon le niveau de la fonction. Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS et le détail pour chaque fonction de délégué CAD.

PROROGATION DES DIPLOMES DES DELEGUES CAD			
Fonctions	Code SIFFA	Conditions	Code AFS
Délégué Escorte 1 <sup>er</sup> degré Niveau Départemental	CAD1	- Une action théorique « d'actualisation » des connaissances de la fonction des délégués CAD ou un Colloque sur le contrôle antidopage	ICA
Délégué Fédéral 2 <sup>ème</sup> degré Niveau Fédéral	CAD2	- Une action théorique « d'actualisation » des connaissances de la fonction des délégués CAD ou un Colloque sur le contrôle antidopage	ICA
		- Soit une action pratique effective lors d'un contrôle antidopage dans la fonction de Délégué fédéral ou de la fonction de Délégué Escorte. - Soit 1 action de pratique par simulation sur le terrain lors d'une compétition stade ou hors-stade qui sera assuré et contrôlé par un Délégué CAD3	ECA
Délégué Expert 3 <sup>ème</sup> degré Niveau National	CAD3	- Une action théorique « d'actualisation » des connaissances de la fonction des délégués CAD ou un Colloque sur le contrôle antidopage	ICA
		-Soit une action effective sur un contrôle antidopage dans la fonction de Délégué -Soit une action de formation en tant que formateur CAD dans sa Ligue.	DCA

Nota

Les prorogations de diplômes de délégués suivants, sont traitées directement au niveau national :

- les délégués œuvrant lors de compétitions de l'AEA et de l'IAAF,
- les membres de Commission Nationale Formation et les membres du Comité de Prévention contre le dopage qui répondent aux critères ci-dessus,
- le formateur régional assurant les formations au sein de sa Ligue.

Pour la partie théorique Code SIFFA /AFS = ICA, il faudra aborder les points suivants :

- informations sur l'AMA, l'AFLD, Le Code du Sport (lutte antidopage),
- obligations de l'organisateur sur une compétition,
- organisation du contrôle, locaux et matériel nécessaires,
- responsabilité et rôle du délégué fédéral et de l'escorte qui exercent sur les compétitions Stade et Hors- stade,
- comportement à tenir pendant le déroulement du contrôle.

### PROROGATION DU DIPLOME DELEGUE CAD1

Une seule action codée ICA devra être validée sur SIFFA/AFS par la structure de formation impliquée.

La prorogation se fera au niveau régional par les Ligues.

### PROROGATION DU DIPLOME DELEGUE CAD2

Les actions codées ICA et ECA devront être validées sur SIFFA/AFS par la structure de formation impliquée.

Ces actions pourront avoir une influence sur le reclassement au 1er janvier 2011, si l'intéressé n'était classé que CAD1.

La prorogation se fera au niveau fédéral par les Ligues.

### PROROGATION DU DIPLOME DELEGUE CAD3

Les actions codées ICA et DCA devront être validées sur SIFFA/AFS par la structure de formation impliquée.

Ces actions pourront avoir une influence sur le reclassement au 1er janvier 2011, si l'intéressé n'était classé que CAD1 ou CAD2.

La validation de la prorogation se fera au niveau national sur proposition des Ligues au Comité Prévention Dopage (CPD).

### B. CLASSEURS

Pour que les diplômés des classeurs concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, les titulaires devront avoir participé à deux actions dans deux domaines.

Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS

Nombre d'actions pour prorogation	codes	Actions validantes
2 ou 1+ 1 VCS	PRE	Participation aux réunions du groupe expert
1+ 1 VCS	RAF	Avoir réalisé une action de formation
1+ 1 VCS	RAC	Assister à une réunion d'actualisation des connaissances
1+ 1VCS	VQT	Validation de la qualité du travail de classeur (sur 3 compétitions)
1+ 1 PRE ou 1+ 1 RAF ou 1+1 RAC ou 1+1 VQT	VCS	Validation de compétitions sur SI-FFA (au moins 30 en 4 ans)

### C. ANIMATEURS-COMMENTATEURS DE COMPETITIONS

Comme pour tous les diplômés du DEOS de la FFA les titulaires d'un diplôme d'animateur-commentateur devra valider deux actions différentes de prorogation en 4 ans. Le tableau ci-dessous établi par degré de diplôme les différentes actions prorogeantes.

Niveau du diplôme	Nombre d'actions pour prorogation	Codes	Actions validantes pour prorogation des qualifications d'animateur-commentateur
AC1 (animateur-commentateur 1 <sup>er</sup> degré départemental)	Au moins 2 actions en 4 ans. SAA + PHJ.	SAA	Assister à une session spécifique d'actualisation des connaissances d'animateur-commentateur correspondant à son niveau de qualification ou supérieur.
		PHJ	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA ou ses organes déconcentrées par an (niveau départemental ou régional au moins, championnats, meetings et courses H-S labellisés départementales ou régionales).
AC2 (animateur-commentateur 2 <sup>ème</sup> degré régional)	Au moins 2 actions en 4 ans. SAA + PHJ.	SAA	Assister à une session spécifique d'actualisation des connaissances d'animateur-commentateur correspondant à son niveau de qualification ou supérieur.
		PHJ	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA ou

			ses organes déconcentrées par an (niveau départemental, régional et interrégional au moins, championnats, meetings et courses H-S labellisés régionales ou à un championnat de France de type 3 ou 4).
AC3 (animateur-commentateur 3 <sup>e</sup> degré fédéral)	Au moins 3 actions en 4 ans. SNA + PHJ + FIA ou SNA + PHJ + CDA.	SNA	Participer au séminaire national de l'animation (un an sur deux).
		PHJ	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA ou ses organes déconcentrées par an (championnats de niveau interrégional, meetings et courses H-S labellisés régionales ou nationales et à au moins un championnat de France de type 1 à 4 à la demande du responsable national du groupe d'animation).
		FIA	Etre formateur régional ou interrégional nommé par le responsable national du groupe de formation des animateur-commentateurs.
		CDA	Etre créateur reconnu de support de formations ou de documents ressources pour les animateur-commentateurs ou être examinateur désigné pour les examens d'animateur-commentateur (AC1 ou AC2).
AC4 (animateur-commentateur 4 <sup>e</sup> degré Expert)	Au moins 3 actions en 4 ans. SNA* + PHJ* + FIA* ou SNA* + PHJ* + GFA ou SNA* + PHJ* + CDA*	SNA*	Organiser ou animer le séminaire national de l'animation (un an sur deux).
		PHJ*	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA par an avec au moins un championnat de France Elite et une compétition ayant un label international ou un championnat international IAAF, AEA,UMA, NACAC, IAU,WMA, EMA ou toutes autres championnat des fédérations internationales handisport, IPC, FISU à la demande du responsable national du groupe d'animation.
		FIA*	Faire partie du groupe national de formation des animateur-commentateurs et contribuer efficacement et durablement au fonctionnement du groupe.
		GFA	Faire partie du groupe national des animateur-commentateurs de la FFA et contribuer efficacement et durablement au fonctionnement du groupe.
		CDA*	Etre créateur reconnu de support de formations ou de documents ressources pour les animateur-commentateurs ou être examinateur désigné pour les examens d'animateur-commentateur (AC2 et AC3).

Les niveaux AC1 et AC2 sont gérés directement par les ligues et les niveaux AC3 et AC4 sont gérés par le groupe de travail en charge des formations nationales des animateurs commentateurs de la FFA. Les ligues auront spécifiquement à apprécier la présence régulière sur le terrain des animateur-commentateurs.